



Le Journal

Bulletin d'information de la liste d'opposition de Oissery
Janvier 2015

L'édito du Bureau

L'Association Oissery.com vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.

En cette nouvelle année, nous souhaitons poursuivre le dialogue et vous informer de toutes les actions menées au sein de notre village.

En 2014, l'Association Oissery.com a renouvelé son bureau afin de permettre aux anciens membres d'exercer pleinement leur mandat de conseillers municipaux.

Nous restons fidèles, volontaires à nos engagements et à nos actions et tentons de participer activement à la vie de la commune par le biais de nos représentants élus.

Nous vous invitons à nous rejoindre sur le site www.oissery.com

Nous remercions également tous nos membres et adhérents.

Le Bureau.



L'édito de nos conseillers

Nous profitons de la publication de ce journal pour vous faire part des difficultés d'exercice rencontrées lors des conseils municipaux.

En effet malgré nos demandes répétées de documents relatifs aux dossiers traités lors des conseils municipaux et mis au vote, nous nous heurtons à un refus catégorique de Mr le maire. Alors que l'article L-2121-13 du code général des collectivités territoriales, dispose : « Que tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Les projets de délibération et les documents préparatoires aux séances doivent être communiqués, avant la réunion du conseil, aux conseillers municipaux qui en font la demande, sous peine de porter atteinte aux droits des prérogatives qu'ils tiennent de leur mandat. »

Quoiqu'il en soit au vu de la confiance que vous nous avez accordée, nous maintenons notre fonction et nos engagements pour un débat démocratique.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année.

Vos conseillers, Chantal Navarro et Patrice Maschi.



On ne vous dit pas tout . . .



Le budget :

« *L'argent des Ostéraciens est aussi le nôtre* » déclarait Mr le Maire lors du conseil municipal du 28 mars 2014.

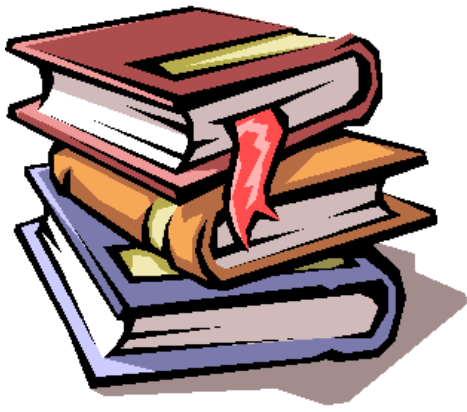
On peut également conjuguer cette phrase au futur : « *l'argent des ostéraciens deviendra le nôtre en 2020* »

En passant de **2200 € à 5700 €**, (soit une augmentation de plus de 150%), la part de cotisation de la retraite des élus, notre édile semble préparer son départ avec une retraite complémentaire par rente (plafonnée à 8 % de la base de l'indemnité brute) payée à moitié par la collectivité. « *C'est légal mais ...* »

Par ailleurs, Mr le Maire répète ne pas avoir augmenté les impôts : **FAUX**. Effectivement si le taux d'imposition, pour sa part, n'a pas varié depuis 2001, la base nette de calcul est revalorisée annuellement par l'état et **augmente de ce fait, les impôts**.

De même, vous avez pu constater sur votre feuille relative à la taxe foncière, **une économie de 14.56 %** sur la base de calcul. Ceci est dû à la suppression de la taxe d'ordures ménagères, aboutissant du travail et de la décision de la Communauté de Communes et **en aucun cas, cette baisse ne peut être imputée à une décision communale**.

Concernant les aides aux associations communales, il a été annoncé une somme globale de **10200 €**, alors que la somme réellement versée à ces dernières **n'est que de 3200 €**, les 7000 € de différence étant affectés au CCSA (Centre Communal d'Actions Sociales), qui n'est pas une association. Suite à l'intervention de nos 2 élus lors du conseil municipal du 2 septembre 2014, Mr le Maire a répondu : « **Qu'il en prend note et qu'à l'avenir la distinction sera plus marquée** »



La biblio médiathèque :

En 2008, Mr le Maire annonçait que le coût de la médiathèque serait « **entièrement financée par le conseil général** ». Aujourd'hui, cette construction revient à plus de **595000 €** financée par **nos impôts !!!**

La fin des travaux annoncée pour Juillet 2014 a été plusieurs fois repoussée. L'annonce de son ouverture courant Janvier 2015, sera-t-elle respectée, car depuis le 1^{er} Novembre notre bibliothécaire est **rémunérée par la mairie**. En attendant, nous lui souhaitons la bienvenue.



Maison des associations :

A-t-elle été réellement pensée pour nos associations ? A ce jour, nous pouvons constater que le rez-de-chaussée est occupé par une psychologue et une psychomotricienne pour un **loyer de 100 €** par mois.

Il faut savoir que ce sont **nos impôts locaux qui ont financé** la rénovation des locaux pour les mettre à disposition des associations et qu'en fait, tout semble avoir été pensé pour que celle-ci soit plutôt une maison paramédicale **privée**. Il y a quelques années, **notre association** avait sollicité Mr le Maire pour **créer** dans ce lieu, un **espace dédié aux demandeurs d'emploi de notre village** où ils pouvaient rencontrer des sociétés d'intérim et des employeurs, mais ceci nous avait été refusée par Mr le Maire, prétextant ne pas mélanger les **actions privées dans un domaine public**..... Quoi qu'il en soit, nous souhaitons la bienvenue à Melle Chauvet, psychologue et Mme Berthy, psychomotricienne, en attendant le cabinet médical TANT promis par Mr Chauvet.



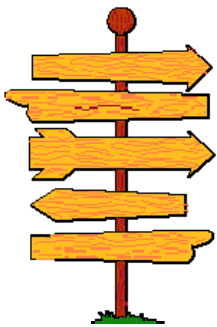
Travaux de voirie et Circulation.

Les aménagements routiers réalisés ces derniers mois, ont surpris bien plus d'un Ostéracien.

Nous nous interrogeons sur la nouvelle équipe majoritaire « *motivée et expérimentée* » et sur le travail fourni lors des réunions de commission.

La réfection des trottoirs et de la voirie rue des Chevaliers a nécessité la mise en place ponctuelle d'une déviation sur 2 jours, où la signalisation provisoire a été dessinée sur des sacs poubelles, pour indiquer une voie à double sens de circulation habituellement en sens unique (rue Hildevert, du tabac à l'église). Au gré du vent, ces sacs poubelles non fixés, cachaient ou affichaient les panneaux devenus caduques le temps des travaux, accentuant un risque d'accident.

Et pour se rendre dans le nord de la commune, la déviation traversait le parking de la Mairie, lieu emprunté par nos enfants scolarisés à l'école Charles Lecour, tout cela sans signalisation spécifique ni message de prévention.



La modification de la priorité aux abords du collège, faite sans information préalable, a étonné les automobilistes qui le matin avaient la priorité et le soir, trouvaient un « STOP » implanté sur leur route. Les parents et les collégiens ont été très surpris de ce changement soudain ; n'aurait-il pas fallu attendre 10 jours et les vacances scolaires de la Toussaint ?

En tout état de cause, le manque répétitif d'information dans ce domaine, et bien d'autres également, aurait pu engendrer des accidents ; nous remercions les Ostéraciens pour leur maîtrise et leur sang-froid.

Une nouvelle fois, on ne peut constater **qu'aucune information n'est faite**, et pourtant Mr le Maire ne cesse de **promouvoir** « Son site web », « Son Petit Ostéracien », « Son panneau d'information », « Son compte Twitter », « Son forum »..... Le principe d'un forum tant décrié et menacé de justice, lorsqu'il était maintenu par l'opposition.

Toutes ces informations ne sont pas « *d'éternelles attaques* » comme l'écrit Mr le Maire, mais simplement la constatation de la réalité.



Du côté de la Communauté de Communes . . .

Par un **manque de représentativité de Mr le Maire** lors des réunions délibératoires de la Communauté de Communes, notre village souffre de cette absence pour son développement. L'une des premières conséquences, **Oissery, ne fera pas partie** des communes retenues pour la première phase de raccordement à la **fibre optique tant attendue par les ostéraciens et promise par Mr le Maire lors de la campagne électorale.**

*** Extrait du PV de la CCMPF du 09-09-2014** La communauté de communes a adhéré à Seine-et-Marne Numérique en février 2014. Après plusieurs réunions de présentation, il est proposé de retenir dès à présent l'installation de la montée en débit (MED) sur les communes déterminées comme éligibles (Annet-sur-Marne, Charny, Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fresnes-sur-Marne, Gressy, Juilly, Marchémoret, Montgé-en-Goële, Moussy-le-Vieux, Nantouillet, Othis, Précly-sur-Marne, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Mesmes, Saint-Pathus, Villeroy, Vinantes)

Nous ne pouvons qu'encourager Mr le Maire à être présent aux réunions de la communauté de communes (**fonction incluse dans son mandat**), afin de lui rappeler que l'un de ces **principaux engagements** envers ses administrés était « **de défendre les intérêts des Ostéraciens** ».

PRESENCES DES ELUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2014

		Elections municipales 2014								TOTAL			
		lu 14-avril	lu 12-mai	lu 02-juin	Ma 02- sept	ve 19 sept	Me 8-oct	LU 10-nov	LU 8-déc	P	PVR	Ex	A
M Jean-Louis CHAUVET	MAIRE	Ex	Ex	Ex	PVR	A	PVR	PVR	PVR	0	4	3	1
Mme Bernadette MARTINEZ	^{3e} Adjoint	P	P	P	Ex	A	P	P	P	6	0	1	1

P Présent
 A Absent
 Ex Excusé
 PVR Pouvoir donné

Des actions menées :

Le toit de l'immeuble :



Après des mois d'inertie sur le dossier de la toiture de l'immeuble des foyers de Seine-et-Marne et devant l'incapacité de la municipalité à faire réparer, Mr Patrice Maschi, représentant de l'opposition municipale a pris en charge le dossier. Après 2 semaines d'action, la remise en place des tuiles a été effectuée.

Nous remercions les responsables des foyers de Seine-et-Marne pour leur action ainsi que le service relationnel qu'ils ont créé avec notre équipe.



Les éclairages :



Nous avons signalé aux services techniques les défauts d'éclairage que nous avons pu constater (lampes à changer ou défectueuses), afin de ne pas avoir des zones obscures dans les rues qui en plus d'être un **risque pour les piétons**, pourrait accentuer **les tentatives de cambriolage** en hausse actuellement. Notre démarche citoyenne nous a été reprochée par Mr le Maire prétextant un afflux de mails aux services techniques. 3 mails en une semaine pour 3 lieux

différents. **On est vite débordé à la mairie** 😊 Notre démarche a également confirmée le **statisme de l'équipe majoritaire**, les 3 zones sans éclairages sont habitées par des conseillers municipaux, qui n'avaient **rien signalés** à la mairie.



La sécurité :



Nous avons remonté lors du conseil municipal de Décembre la **dangerosité devant l'abri bus** de l'arrêt Claude Monet. En effet, il y avait un fort risque de tomber et de se blesser en glissant sur la gadoue qui s'y trouvait. Notre demande a été prise en considération rapidement, et une semaine après notre intervention une dalle de béton a été coulée.



Le bureau :
Philippe Lemaitre, Amandine Pouilly,
Fabrice Pouilly, Odile Wasselin